



ARRETE N° 317 /26

Arrêté portant mise en demeure d'effectuer les travaux de remise en état de terrains cadastrés AR 175 18 rue Jeanne D'Arc à le RELECQ-KERHUON appartenant à Monsieur LE GALL Jean-Marc domicilié au 5, rue Penn An Dreff à PLOUGASTEL-DAOULAS (29470).

Le Maire de la Ville du RELECQ KERHUON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2113-25,
Vu la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 et la Loi N° 82.213 du 22 Juillet 1982,
Vu le rapport de constatation de la Police Municipale N° 1/26 du 6 Mai 2026
Vu le rapport de constatation de la Police Municipale N°2/22 du 7 Juillet 2026,
Vu le courrier de demande d'entretien de parcelles en date du 5 Juin 2026

CONSIDERANT que, pour des motifs de salubrité et de sécurité publique, il convient de veiller au strict entretien des terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximale de 50 mètres de tout édifice,

Sur proposition de Madame la Directrice des Services de LE RELECQ-KERHUON,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} – MISE EN DEMEURE

Monsieur LE GALL Jean-Marc domicilié au 5, rue Penn An Dreff à PLOUGASTEL-DAOULAS (29470) propriétaire de la parcelle cadastrée sous le N° AR 175 au 18, rue Jeanne D'Arc à LE RELECQ-KERHUON est mis en demeure de procéder, à ses frais, aux travaux de remise en état de la parcelle dans un délai d'un mois, faute de quoi, le Maire fera procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire.

ARTICLE 2 – NOTIFICATION

Le délai de la présente mise en demeure commence à compter de la date de sa notification à Monsieur LE GALL Jean-Marc.

ARTICLE 3 – TRANSMISSION

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982.

ARTICLE 4 – EXECUTION

Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville et Monsieur l'Agent de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait au RELECQ KERHUON, le **17 JUL. 2026**

Acte rendu exécutoire
après publication ou notification

le : **17 JUL. 2026**

Le Maire


Erwan L'EOST

